



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 66

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des personnes souffrant de troubles sévères du langage oral et écrit. Ces personnes ne bénéficient en France d'aucune structure éducative adaptée à leurs difficultés. Cet état de fait est d'autant plus préoccupant que la dyslexie et la dysphasie sont souvent à l'origine de l'illettrisme. Lorsque ces troubles surviennent au sein de milieux socioculturels défavorisés, leurs conséquences sont plus graves encore et constituent un facteur de marginalisation difficilement surmontable. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin de permettre une détection précoce des troubles du langage, ainsi qu'un enseignement adapté, destiné aussi bien aux enfants qu'aux adultes dysphasiques et dyslexiques illettrés.

### Texte de la réponse

Bien que l'on ne dispose pas d'enquêtes épidémiologiques pour la France, les troubles du langage (dysphasie, dyslexie principalement) toucheraient entre 5 % et 10 % de la population française, dont 4 % très gravement. Les conséquences sociales de ces troubles sont très importantes (illettrisme, mauvaise orientation des enfants dans des établissements pour déficients mentaux, etc.). Toutefois, dépistés précocement, ces troubles d'origine neurologique peuvent parfois être corrigés (pour les cas modérés) par une rééducation appropriée. Les priorités portent bien sur le dépistage des troubles et la définition d'une prise en charge adaptée. Si un consensus s'est établi quant aux origines de ces troubles (d'ordre neurologique), en revanche des divergences profondes demeurent en matière de méthodes et de tests de dépistage entre les professionnels, ce qui rend actuellement difficile toute action précise dans ce domaine. Toutefois, les différents services du ministère de l'emploi et de la solidarité et du secrétariat d'Etat à la santé concernés par ce problème étudient actuellement les pistes d'action qui pourraient porter à la fois sur la validation des méthodes de dépistage et les solutions permettant une meilleure prise en charge socio-éducative des personnes touchées. Ces réflexions pourraient s'inspirer des travaux actuellement en cours au sein d'un groupe de travail constitué à l'initiative d'une association de malades : dans tous les cas, elles seront menées conjointement avec le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lenoir](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 juin 1997, page 2166

**Réponse publiée le** : 13 octobre 1997, page 3457